

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2023_5_16

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 35

Votants : 41

**Objet : Compétences Mise
à disposition terrain à
Coulonges sur l'Autize
pour citerne gaz piscine**

L' an deux mille vingt trois, le mardi 23 mai à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 12 Mai 2023

Titulaires : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur FAVREAU Jacky

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CÉLÉRAU Florent

Pouvoirs :

Monsieur OLIVIER Pascal a donné pouvoir à Monsieur DUMOULIN Guillaume
Monsieur ONILLON Denis a donné pouvoir à Madame TAVERNEAU Danielle
Madame BECHY Sandrine a donné pouvoir à Madame MICOU Corine
Monsieur FRERE Fabrice a donné pouvoir à Madame HAYE Nadia
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick
Monsieur MOREAU Lionel a donné pouvoir à Monsieur PETORIN Patrick

Absent(s) : Monsieur BARANGER Johann, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie

Excusé(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Madame BECHY Sandrine, Monsieur DEBORDES Gwénaël, Monsieur FRERE Fabrice, Madame BIEN Michèle, Monsieur MOREAU Lionel

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

Une convention de mise à disposition de la piscine communale de Coulonges sur l'Autize a été signée en 2016 pour permettre la réalisation de sa rénovation complète.

L'emprise du bien immobilier cadastré AT 520 n'englobe pas la construction neuve des bâtiments techniques ni l'emplacement de la cuve de gaz propane installée en aérien sur la parcelle communale cadastrée AT 521.

Il est proposé de régulariser cette situation.

Vu les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur

Vu sa compétence exercée sur les équipements sportifs transférés et notamment la piscine communautaire AQUAVAL située sur la commune de Coulonges sur l'Autize

Considérant que la convention de mise à disposition de la piscine communale située rue du calvaire - parcelle cadastrée AT 520 à Coulonges sur l'Autize, signée en 2016 pour permettre la réalisation de sa rénovation complète n'englobe pas la construction neuve des bâtiments techniques ni l'emplacement de la cuve de gaz propane installée en aérien sur la parcelle communale cadastrée AT 521.

Considérant qu'il est nécessaire de reconsidérer cette convention

Sur avis du Bureau communautaire en date du 9 mai 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **De régulariser la situation en faisant établir un relevé par géomètre de l'emprise globale de la piscine Aquaaval**

- D'autoriser M. le Président à signer une nouvelle convention de mise à disposition avec la commune de Coulonges sur l'Autize.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la dépense.

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 23/05/2023
Publié le 25/05/2023
Transmis en sous-préfecture le

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

